

nécessaire d'adopter des mesures pour favoriser la colonisation autant que possible.

Il termine en décrétant un tribut d'éloges au curé Labelle.

L'ORATEUR avait à peine quitté le fauteuil, que le curé Labelle, qui occupait un siège sur le parquet de la Chambre, fut l'objet d'une véritable ovation de la part des députés et des personnes qui assistaient à la séance.

Escorté par les Honorables MM. Taillon et Mercier, au fauteuil de la présidence, M. le curé Labelle dut céder aux instances générales et porter la parole.

Il commença par protester, sur un ton badin, qu'on ne devait pas forcer ainsi l'Eglise à remplacer l'Etat.

Je vous remercie, dit-il en s'adressant aux députés, des éloges que vous m'avez décernés pour les services que j'ai pu rendre au pays; vos paroles sont plus que me récompenser des travaux et des sacrifices que je me suis imposés.

Je considère la bonne entente qui règne parmi vous au sujet de cette question de la colonisation, comme un gage de la prospérité future du pays. Notre prospérité à venir doit être basée sur le développement de l'agriculture, qui a traversé ses phases les plus critiques et est maintenant à l'abri des perturbations auxquelles sont exposées les autres industries.

C'est grâce à ses ressources agricoles que la France a pu payer si facilement une forte indemnité de guerre, et je suis heureux de constater qu'ici, en Canada, tout le monde comprend l'importance de développer la colonisation.

Parlant du chemin de fer dont il demande la construction, M. le curé Labelle dit que cette entreprise favorisera les intérêts de la province, qu'il a à cœur avant tout. Les provinces et les territoires de l'Ouest se colonisent rapidement et un jour viendra peut-être où il s'éleva des conflits d'intérêts, si l'intérieur des provinces de l'Est n'est pas alors colonisé par ceux qui auraient dû s'y établir. La bonne entente qui existe entre l'Est et l'Ouest cessera peut-être d'exister, si cette dernière partie du pays vient à obtenir une trop forte prépondérance.

C'est pour parer à cette éventualité qu'il s'efforce de coloniser la région de l'Est et qu'il demande à tous de l'aider dans son projet, dont le succès dépend surtout du développement de la colonisation et de la construction des chemins de fer.

M. le curé Labelle termine son discours au milieu d'applaudissements.

CAUSERIE AGRICOLE!

TRAITEMENT DES FUMIERS (Suite).

La terre franche, quelles que soient les proportions de son mélange, n'améliore pas proprement le fumier; mais en se chargeant de ses principes volatils et solubles, elle en empêche la déperdition. Il est donc très avantageux, dans beaucoup de cas, de stratifier le fumier avec elle: c'est cette réunion ou mélange de la terre avec les fumiers que l'on désigne sous le nom de *compost*.

Il y a des fermes où l'on est dans l'usage de répandre de la terre non sur le fumier, mais dans les écuries et les étables, et de l'enlever une fois par semaine. Cette excellente pratique peut être dans le cas d'être imitée partout où le prix de la main d'œuvre n'est pas à un taux élevé; rien n'est meilleur que cette terre ainsi imprégnée de l'urine des bestiaux et mêlée avec leurs excréments, pour améliorer les prairies naturelles. En Chine, on emploie l'urine mêlée avec des terres. En France, depuis un demi-siècle, on fait usage de ce mélange avec très grand succès.

Nous n'avons aucune connaissance de l'action des métaux, de leurs oxydes et de leurs sels sur leur fumier, pour pouvoir en parler ici; nous savons seulement que l'oxyde de fer ou rouille lui est extrêmement nuisible. Les cultivateurs doivent donc éviter d'employer dans leurs composts des terres trop jaunes ou trop rouges.

Les cendres de tourbe, de charbon de terre et autres, qui contiennent des sels et des matières minérales, favorisent l'action des fumiers. Il en est de même du sel; mais il faut que toutes ces matières soient en petite quantité.

Les pailles de blé, de seigle, d'orge et d'avoine, doivent donner des fumiers particuliers, puisqu'il entre des principes différents ou en différentes proportions dans leur composition, qu'elles se décomposent plus ou moins promptement.

L'avoine, par exemple, l'après l'analyse des chimistes, fournit plus de silice que le blé; il doit même y avoir des variations à cet égard dans les variétés de la même espèce. Sans doute les résultats de cette différence ne sont pas assez importants pour mériter la peine d'être pris en considération; cependant nous croyons qu'elles devraient faire la matière d'expériences comparatives.

Le fumier composé de paille de blé carié ou charbonné porte la maladie dans les champs où on le répand; ce qui fait quelquefois croire que le chaulage ne produit pas les utiles effets qu'on lui a reconnus.

Il n'en est pas de même des différences que présentent les fumiers relativement aux animaux qui ont concouru à leur formation; car elles sont très-distinctes, comme le prouvent les noms donnés à ces fumiers.

Le fumier de cheval est appelé *chaud*, parce qu'il a une grande tendance à fermenter, et qu'il active la végétation plus que les autres fumiers; c'est lui dont on fait le plus fréquemment usage dans les jardins, surtout dans la fabrication des couches chaudes.

Dans certains pays, on évite de se servir du fumier de cheval pour les terres destinées à porter le lin. Nous en ignorons la cause; mais nous soupçonnons que c'est parce qu'il ne conserve pas autant que les autres fumiers l'humidité de la terre.

On aconse le fumier des chevaux de porter dans les champs une grande quantité de mauvaises herbes, produites par les graines du foin qu'ils ont mangé, et cette accusation paraît fondée; mais, par une culture convenable, il est facile de rendre nuls les effets nuisibles de ces mauvaises herbes.

Le fumier de vache (ou de bœuf) est appelé *froid*, par comparaison au fumier *chaud*. Cette qualité, il la doit sans doute à la viscosité (résistant longtemps à une pleine séparation) des excréments de ces animaux, viscosité telle qu'elle s'oppose à toute fermentation et ne permet aucune action engraisante. Il faut que cette viscosité soit détruite par les pluies ou les insectes comme le prouvent les bouses isolées dans les pâturages, pour que ce fumier remplisse sa destination.

En général, comme on donne beaucoup moins de litière aux vaches qu'aux chevaux, leur fumier est composé en plus grande partie de leurs excréments; ce qui fait qu'il est préférable pour les terres sèches et maigres, auxquelles il communique sa viscosité, et dans lesquelles il conserve plus longtemps l'eau des pluies. Sa pesanteur détermine fréquemment à le répandre sur les terres voisines de la maison. Sa propriété de fermenter lentement et faiblement le rend également utile pour fabriquer les couches qui demandent peu de chaleur et qui doivent durer longtemps.